



Bulletin municipal de la commune de Bellentre  
AOUT à OCTOBRE 2013

mairie.bellentre@wanadoo.fr  
**www.bellentre.fr**

## SOMMAIRE

- Edito
- Le Club des Sports
- La fête du Coq
- Les Aînés
- Compte-rendu du CM du 2 septembre 2013
- Infos utiles
- Infos locales
- Etat civil
- Permanences du Maire
- Revue de presse de Jean-Louis Girod
- Un été riche ...
- L'école ...
- Compte-rendu du CM du 7 octobre 2013
- Infos dernière minute
- Infos COVA
- Les travaux

# Lo Dzornal dè Bellèntrou

Montchavin  
Les Coches  
une station la Plagne/Paradiski  
1972 ★ 40ans ★ 2012



## Propriétaires : faites subventionner vos travaux de rénovation

Le dispositif Tarentaise Aides Habitat vous permet de **bénéficier de subventions publiques pour réaliser des travaux dans votre logement**. Concernant le canton d'Aime, vous pouvez solliciter des subventions de la Communauté de communes des Versants d'Aime mais aussi de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Conseil Général et de la Région. Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est destinée à tous les propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupent leur logement. Elle cible principalement les travaux relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique, la rénovation de logements dégradés, la création de logements locatifs à l'année et l'adaptation du logement à des personnes âgées ou handicapées.

**Le dispositif proposé sur la période 2010-2013 a été prolongé jusqu'à août 2015 avec des nouveautés :**

- Pour les propriétaires occupants : renforcement des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et hausse des plafonds de ressources
- Pour les propriétaires bailleurs : nouvelle prime "économie d'énergie" avec un assouplissement des plafonds de revenus.

**N'hésitez pas à venir vous renseigner, même si vous n'étiez pas éligible jusqu'à présent.** Vous pouvez peut être bénéficier d'une aide pour vos travaux dans le cadre du nouveau dispositif.

Si vous envisagez de faire des travaux, un conseiller du PACT Savoie peut vous accompagner gratuitement dans votre projet, de la constitution du dossier de subvention à l'appui technique sur les travaux eux-mêmes.

### INFORMATIONS PRATIQUES :

- Permanence de Mme GOBILLON du PACT Savoie, **tous les premiers jeudis du mois de 10h à 12h**  
Communauté de communes des Versants d'Aime  
1002 avenue de Tarentaise – 73210 Aime  
Prise de rendez-vous conseillée auprès des Versants d'Aime : 04 79 55 40 27
- Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, Mme GOBILLON peut se rendre à votre domicile, contactez-là au 04 79 37 15 65 (du lundi au jeudi de 13h30 à 17h).



Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 04 novembre à 19h



## Le Conseil d'Administration du Club fait sa rentrée

Le premier Conseil de l'automne a permis de faire le bilan des stages de l'été qui dans l'ensemble ont été une réussite : stages de ski, de préparation physique ou sorties en montagne.

Les conditions d'entrée au Préclub : cette année les enfants devront être nés en 2006 et être en possession de l'Etoile de Bronze pour passer le test technique qui aura lieu durant les vacances de Noël. Les enfants qui auront réussi le test intégreront le groupe Préclub au mois de janvier. Les demandes sont à adresser au Président Christophe Lacroix.

La carte M'ra : cette carte offerte par la Région aux élèves à partir de la 2ème permet une remise de 30€ sur la cotisation à un club sportif. Le Club des Sports de Montchavin les Coches possède l'agrément qui permet de profiter de cette remise. Attention cette remise n'est valable que pour 1 seul club sportif.

L'Assemblée Générale annuelle aura lieu Samedi 16 novembre au local du Club et sera suivie à 20h du repas du Club.



## Les jeunes skieurs partent en randonnée

Le Club des Sports de Montchavin organise durant l'été des randonnées avec nuit en refuge pour les différents groupes.

Le groupe des Poussins est parti dans le Parc national du Grand Paradis. Parti du Val de Cogne, le groupe a rejoint le refuge Vittorio Sella. Marmottes, chamois et bouquetins ont animé la fin d'après midi. Après une nuit au refuge tous ont réalisé la "Traversée de l'Herbetet", itinéraire rendu célèbre par la présence de nombreux animaux et d'un splendide panorama sur les glaciers du Grand Paradis.

Puis ce fut au tour des Microbes de partir dans le Parc national de la Vanoise. Du hameau du Manchet, ils ont rejoint le refuge du Fond des Fours. Le lendemain, ils firent l'ascension du Col des Fours à 2980 mètres d'altitude par l'itinéraire en grande partie enneigé ; l'occasion pour les jeunes skieurs d'apprendre à évoluer sur la neige autrement que skis aux pieds. Les randonnées encadrées par un accompagnateur en montagne et un parent répondent à la volonté du Club des Sports de faire découvrir la montagne dans toute sa diversité.

Les Benjamins sont partis en Chartreuse avec un Accompagnateur en montagne et un parent. Deux sommets emblématiques du massif ont été réalisés.

Le 1er jour le petit groupe faisait l'ascension du Mont Outhran qui se termine par une falaise qu'il faut grimper avec beaucoup de prudence. Puis en fin d'après midi, tous ont pu visiter le musée de l'Ours, préambule pour la sortie du lendemain. En effet après une nuit réparatrice dans un gîte, réveil à 6h pour faire l'ascension du Granier par la grotte où a été découvert en 1988 un cimetière d'ours des cavernes. Les skieurs rentrèrent 150 mètres dans la grotte munis de leur lampe.

A 11h, le sommet escarpé du Granier était atteint, récompense d'un bel effort collectif.

Jean Gotteland





# La Fête du Coq à Cartonné !

Le dimanche 22 septembre et pour sa sixième édition, la fête du coq n'a pas démerité. Une juste récompense pour les membres du comité des fêtes et bénévoles qui durant ces dernières semaines n'ont pas ménagé leur peine pour que ce rendez-vous soit réussi. Les festivités ont débuté par un excellent repas concocté par Jacqueline Viérin-David et qui a régalé de nombreux convives. L'après midi s'est poursuivie par de nombreuses animations proposées par une bonne partie des associations communales. Un public venu en nombre, un soleil généreux, une organisation parfaite, tous les ingrédients étaient réunis pour passer un agréable moment.

JL Girod





## Les Aînés ...



Ambiance très chaleureuse ce dimanche 6 octobre à la salle des fêtes du chef-lieu : La commune organisait le traditionnel repas des aînés, qui a réuni environ soixante-dix personnes.

Après l'allocution du Maire et une intervention d'Auguste Picollet, l'apéritif lançait les festivités.

Christophe a joyeusement animé l'après-midi avec son accordéon et Jacqueline a chanté des chansons traditionnelles ; même Estelle (notre doyenne) a poussé la chansonnette avec beaucoup d'émotion ...

Une chenille endiablée, dans la grande rue du village, a clôturé cette sympathique journée.

Yann ALLAIN

## UN ATELIER BUGNES TRÈS APPRÉCIÉ



Dans le cadre de la semaine bleue, un atelier bugnes s'est déroulé à la salle des fêtes le jeudi 17 octobre. Une vingtaine de participantes ont pu assister à toutes les étapes, de la fabrication jusqu'à la dégustation.

Cette matinée conviviale et gourmande était animée par Simone Trésallet, Simone Richermoz, Solange Marchand-Maillet et Denise David. Elles nous livrent leurs recettes qui bien sûr demandent un tour de main particulier ! JLG

## ILS CHANTENT POUR LA "SEMAINE BLEUE"

La semaine nationale des retraités et personnes âgées, appelée "Semaine bleue", est un moment privilégié de la vie associative. Cet événement est programmé du lundi 14 au dimanche 20 octobre. Pour la cinquième année consécutive, la communauté de communes du canton a souhaité s'y associer. Au programme de cette semaine festive : spectacles, rencontres, ateliers de cuisine encadrés par des professionnels ou par les clubs des aînés ... Près d'une vingtaine de rendez-vous ouverts à tous et gratuits. Autant de temps forts organisés par le centre intercommunal d'action sociale, avec l'appui de l'association "Intervalle" du service de soins infirmiers à domicile, du personnel de l'Ehpad" la maison du soleil et de l'ADMR.

Les aînés du canton ont pris part également à cette semaine de solidarité en se produisant au sein de plusieurs chorales, le jeudi 17 octobre de 14h à 18h à la salle polyvalente du "Perrey" à Landry.

Les répétitions sont allées bon train. Témoin, cette rencontre entre les clubs de Landry et Bellentre qui interpréteront deux "chants libres" sur le thème de la musique et du goût.

JLG



### Chacune sa recette :

#### Simone Trésallet

6 œufs  
500 g de farine  
1 sachet de levure  
1 pincée de sel  
Crème fraîche  
Sucre glace

#### Simone Richermoz

4 œufs  
100 g de sucre  
1 sachet de levure  
Une pincée de sel  
6 cuillères à soupe d'huile de cuisine  
Grains d'anis

#### Solange

300 g de farine  
4 œufs  
100 g de sucre  
1 sachet de levure  
Beurre fondu 125 g  
Maïzena  
Sucre glace

#### Denise

4 œufs  
100 g de sucre  
150 g de beurre  
Crème fraîche  
1 sachet de levure  
1 pincée de sel  
500 g de farine

# Réunion du Conseil Municipal du 02 septembre 2013

**Présents** - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2<sup>ème</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 3<sup>ème</sup> adjoint, Yann ALLAIN 4<sup>ème</sup> adjoint.  
MM. Valérie FOUCAULT, Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Audrey MARCHAND-MAILLET, Jérôme CLEAZ, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** – MM. Jean-Paul DAVID, Marie-Suzanne GROETZINGER (pouvoir donné à Patricia MARCHAND MAILLET), Michel SICARDI

**Absent** – M. Michel GIROD

## ADMINISTRATION GENERALE

### ❖ **PLU – OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

Camille FAURE, agent chargé de l'urbanisme, rappelle que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été arrêté le 06 mai 2013 et transmis aux personnes publiques associées pour avis avant l'ouverture de l'enquête publique, qui a démarré le 26 août 2013. Il précise qu'il n'y a pas d'avis défavorables au projet mais uniquement des réserves et des recommandations ; il donne lecture des principales observations formulées sur le dossier par les différentes personnes publiques associées :

✓ **Zone AUd au lieu-dit "Le Rocheray"** - L'Institut national de l'origine et de la qualité, la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie, la Préfecture et la Chambre d'agriculture Savoie-Mt Blanc, souhaitent que ce secteur soit maintenu en zone agricole. En effet, ils considèrent que le classement en zone à urbaniser selon les caractéristiques de la zone UD n'est pas justifié.

✓ **Zone Ud au lieu-dit "Le Crey"** - La Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie, la Préfecture et la Chambre d'agriculture Savoie-Mt Blanc, demandent la réintégration de la parcelle 835 en zone agricole.

✓ **Zones agricoles** - L'Association du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV) préconise un zonage agricole strict dans les secteurs agricoles présentant des enjeux paysagers. Elle suggère que le logement de fonction des agriculteurs soit intégré au bâtiment d'exploitation et ne dépasse pas 20 % de la surface de ce dernier.

La Région propose de différencier les exploitations agricoles pérennes et de protéger leur bâti afin d'interdire le changement de destination.

✓ **OAP** - L'APTIV recommande de mettre en cohérence le règlement avec les orientations d'aménagement, en indiquant que la condition de déblocage des zones AUa, AUd et AUt sera la mise en place une opération d'aménagement et de programmation.

La Région Rhône Alpes et la Préfecture souhaitent que l'objectif de 20 % de logements aidés soit clairement affiché dans le règlement et les opérations d'aménagement programmées.

✓ **Risques naturels** – Les services de la Préfecture recommandent de classer inconstructibles les zones non bâties à ce jour, affectées par un risque d'aléa moyen (sauf risque de glissement de terrain) et d'aléa fort.

✓ **Logements existants** – Le Conseil général de la Savoie conseille d'accompagner la création de nouveaux lits en station par une démarche de rénovation et de remise sur le marché du parc diffus existant.

Le Conseil régional pense qu'il faut encourager la remise sur le marché des logements vacants plutôt que des les remplacer par des logements neufs.

#### ✓ **Divers**

• Les services de l'Etat souhaitent conserver la zone de la Grange et une grosse partie des Granges en zone agricole (réunion du PLU).

• Monsieur le Préfet émet des réserves quant à la conformité du PLU avec la loi d'engagement national pour l'environnement et indique que les objectifs de modération de la consommation d'espaces devront être justifiés et les indicateurs de suivi précisés dans le rapport de présentation.

• Le Conseil général de la Savoie demande d'ajouter dans le règlement que toute création d'accès sur une route départementale doit faire l'objet de l'accord préalable du gestionnaire.

• Le Conseil régional propose, dans le cadre de l'environnement, d'imposer la plantation des essences locales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une lettre a été adressée à Madame le Commissaire Enquêteur, concernant des modifications mineures que la commune souhaite apporter au projet de révision du PLU.

### ❖ **CINEMA DE MONTCHAVIN – BILAN ANNUEL**

Paul SURAND, projectionniste, présente à l'assemblée le bilan de l'année écoulée et propose quelques modifications pour répondre aux attentes de la clientèle et améliorer le rendement du cinéma.

Les clients de la station apprécient le cinéma : confort de la salle, qualité de l'image et du son et tarif préférentiel pour les familles. Les doléances qui reviennent le plus souvent : créer un tarif « famille » à partir d'un enfant, tarif réduit pour les seniors, étudiants et chômeurs, acceptation des chèques vacances et EOSC, ouverture du cinéma le week-end ...

Fréquentation du cinéma : 3524 entrées durant l'hiver 2012/2013 et 1614 entrées cet été, soit une légère baisse par rapport aux années précédentes. Cet affaiblissement peut s'expliquer par une diminution générale de la fréquentation des cinémas en France et par la programmation locale qui selon lui, n'est pas adaptée à la clientèle de la station pendant les périodes hors vacances scolaires (absence de comédies françaises, films en VO, films récompensés,...).

Sylvie PLANCHAMP, secrétaire générale, précise que le déficit d'exploitation du cinéma sera plus faible que les prévisions (environ 15 000€ au lieu de 25 000€).

Une réunion est prévue le jeudi 12 septembre 2013 à 9 h 30, avec les représentants des communes de Arêches Beaufort, Bellentre, Champagny, Landry, Macot-la-Plagne, et le programmateur, la Société MCA, afin de trouver des solutions pour améliorer la prestation fournie cette première année.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 8 – Contre : 3 (Valérie FOUCAULT, Patricia MARCHAND MAILLET et Audrey MARCHAND MAILLET) – Abstention : 1 (Yann ALLAIN)*

**DECIDE** de maintenir les jours et heures d'ouverture du cinéma, à savoir cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, pendant les saisons d'hiver et d'été, avec deux séances quotidiennes à 18 h et à 21 h.

**FIXE** les tarifs comme suit :

Tarif normal : 8€

Tarif réduit : 7€ (enfants -14 ans, étudiants et saisonniers)

Tarif Famille Plus : 19€ (2 adultes + 1 enfant)

Tarif Résident : 5€ (enfants et adultes)

24€ (2 adultes + 2 enfants)

Carte fidélité : 8 places achetées au tarif normal = 2 places offertes (validité 1 an)

Pour bénéficier du tarif « Résident », il faut résider plus de dix mois par an sur le territoire communal et demander une carte « Résident » à la mairie de Bellentre, muni d'une photographie et d'un justificatif de domicile. Validité de la carte : 1 an

**DECIDE** d'accepter les chèques EOSC (entraide du cinéma et des spectacles) et les chèques vacances (ANCV).

*Paul SURAND précise que les restaurateurs de la station, s'ils le souhaitent, proposeront un « menu cinéma » aux jours et heures de leur choix. Sur présentation du ticket restaurant, le client pourra bénéficier d'un tarif réduit au cinéma, jusqu'au vendredi suivant, quelle que soit la séance.*

*Les votes « contre » et les abstentions concernent principalement le tarif réduit, ces personnes souhaitent conserver un écart plus conséquent entre le tarif normal et le tarif réduit, en maintenant ou en augmentant légèrement le tarif réduit actuel.*

*Audrey MARCHAND MAILLET souhaite que le programme hebdomadaire du cinéma soit affiché dans tous les hameaux. Anthony FAVRE lui indique que concrètement ce n'est pas possible mais il propose d'envoyer ce programme par courriel aux personnes qui le désirent et qui auront préalablement demandé leur inscription en mairie.*

## **❖ DEMATERIALISATION DE LA COMPTABILITE**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** de transmettre la totalité des écritures comptables (bordereaux des mandats et des titres, factures, pièces justificatives,...), sous forme dématérialisée avec signature électronique, pour le budget principal et les budgets annexes : Eau & assainissement, Cinéma, ainsi que le budget du Biens des Revers.

## **FINANCES - TRAVAUX**

### **❖ RENOVATION DE L'OFFICE DU TOURISME DE MONTCHAVIN**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 08 avril 2013, le Conseil municipal a approuvé le projet de rénovation de l'office du tourisme de Montchavin. Il propose de signer un avenant au marché initial pour le lot n° 2 « Isolation ».

Monsieur Bernard VILLIEN explique que des travaux supplémentaires d'isolation thermique et acoustique, non prévus initialement mais nécessaires, doivent être effectués.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**APPROUVE** l'avenant positif n° 1 du lot 2 "Isolation", marché signé avec la société ANB dont le siège est à Cévins (Savoie), pour un montant de 3 232€ HT.

### **❖ APPARTEMENT DE LA PATINOIRE – CONDITIONS DE LOCATION**

Monsieur le Maire explique que la gestion de l'appartement situé au-dessus de la patinoire n'a jamais été définie ; il convient donc de fixer les conditions de location. Il précise que ce logement comprend une pièce unique faisant office de cuisine/salon, une chambre et une salle de bain/wc, pour une superficie totale de 40 m<sup>2</sup>, avec une surface habitable de 27 m<sup>2</sup>.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**CONSIDERANT** que le bâtiment est communal, même s'il est mis à disposition de l'Office de Gestion de Montchavin-les Coches (OGMC) pour la gestion de l'activité « Patinoire » ;

**CONSIDERANT** que tous les appartements, situés dans des bâtiments communaux, sont gérés directement par la commune ;

**CONSIDERANT** l'emplacement de ce logement et les nuisances sonores liées au fonctionnement de la patinoire ;

**FIXE** le montant du loyer mensuel à 153 euros pendant la saison estivale et à 204 euros pendant la saison hivernale et dit que le montant du dépôt de garantie sera égal à un mois de loyer. Le loyer ne sera pas indexé sur un indice INSEE mais révisé sur décision de l'assemblée délibérante.

### **❖ CANTINE SCOLAIRE CHEF-LIEU**

Monsieur le Maire expose que, même si aucun texte n'impose aux collectivités d'obligations en matière d'accès aux cantines scolaires des enfants souffrant d'allergies ou d'intolérances alimentaires, il est toutefois conseillé de favoriser cet accueil afin de permettre aux élèves concernés de suivre leur scolarité tout en bénéficiant en toute sécurité des services annexes.

**PRECISE** que le prestataire actuel ne prévoit pas la fourniture de menus spécifiques ; il convient donc d'établir un projet d'accueil individualisé (PAI) pour chaque enfant concerné. Ce document permet d'autoriser la fourniture de panier-repas par la famille, dérogation à la réglementation fixant les conditions d'hygiène applicables en matière de restauration collective.

**PROPOSE** de fixer les conditions d'accueil de ces enfants, dont le repas n'est pas fourni.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**DECIDE** d'accepter les enfants souffrant d'allergies ou d'intolérances alimentaires, sous réserve qu'un projet d'accueil individualisé soit signé entre la collectivité, les parents ou le responsable légal et l'agent chargé du fonctionnement de la cantine scolaire.

**CONSIDERANT** que les parents fourniront un panier repas à leur(s) enfant(s) et que seul le temps de garderie entre 11 h 30 et 13 h 30 doit être facturé ;

**FIXE** le tarif de la cantine sans fourniture de repas à 2.40 € par jour et par enfant.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **❖ FRAIS DE DEPLACEMENT – MODIFICATION DES CONDITIONS D'INDEMNISATION**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération en date du 19 mars 2012, a fixé les conditions d'indemnisation des frais de déplacement des agents communaux. Or, il convient de reformuler le paragraphe relatif au remboursement des repas et des hébergements, qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 10 – Abstention : 1 (Yann ALLAIN)*

**DECIDE** de rembourser les frais ci-après désignés, dès lors que l'agent a été préalablement autorisé, par un ordre de mission signé par l'autorité territoriale, quel que soit le statut de l'agent, y compris les agents mis à disposition de la commune par d'autres collectivités :

- Repas – Remboursement des frais de repas par le versement d'un montant forfaitaire, fixé par l'arrêté du 03 juillet 2006 susvisé, sans présentation de justificatifs, soit à ce jour 15.25€/repas.

- Hébergement – Remboursement des frais d'hébergement par le versement d'un montant forfaitaire de 50 euros par nuitée, sans présentation de justificatifs. Le taux maximal prévu à l'article 7 du décret du 03 juillet 2006 est actuellement de 60€.

- Transport – Pour son déplacement, l'agent prendra en priorité un véhicule de la collectivité. Cependant, lorsque l'intérêt du service le justifiera, il pourra être autorisé à utiliser :

les transports publics : remboursement sur présentation du billet réglé et dans la limite d'un billet 2<sup>nd</sup> classe pour la SNCF.

sa voiture personnelle : des indemnités kilométriques lui seront allouées dès le premier kilomètre (lieu de départ : mairie de Bellentre), suivant les taux fixés par l'arrêté du 03 juillet 2006 et selon la puissance de son véhicule.

les frais d'utilisation de parcs de stationnement et de péage d'autoroute seront également remboursés, sur présentation de justificatifs.

**PRECISE** que tous les frais de déplacement précités ne seront pas remboursés par la collectivité si ces derniers sont pris en charge par l'organisateur de la formation (CNFPT par exemple).

### **❖ CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2ÈME CLASSE**

Monsieur le Maire expose qu'un agent communal, actuellement nommé au grade de technicien territorial, peut prétendre, par le biais de l'ancienneté, à un avancement au grade de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe. Pour pouvoir nommer cet agent à ce grade, il convient de créer le poste correspondant.

## **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**DECIDE** de créer, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013, un poste permanent à temps complet (35 heures), au service technique, de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, pour assurer la fonction de responsable des services relatifs à l'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts et des garages municipaux.

## **URBANISME/FONCIER**

### **❖ FONCIER – ECHANGE COMMUNE DE BELLENTRE/PAUL FAVRE**

Monsieur le Maire explique que, lors de sa séance du 03 juin 2013, le conseil municipal a approuvé l'échange de terrains proposé entre la commune et la famille de Monsieur Paul FAVRE, d'une valeur vénale identique estimée à 4 015 euros. Cependant, le notaire ne peut établir l'acte en l'état car la majorité des parcelles appartiennent à M. et Mme Paul FAVRE, sauf une qui appartient à leur fils, M. Olivier FAVRE. Il convient donc de dissocier ces deux transactions et de délibérer à nouveau.

## **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**CONSIDERANT** que la commune est requérante car les terrains, appartenant à la famille de Monsieur Paul FAVRE, font soit partie du domaine routier communal, soit du domaine skiable ;

**APPROUVE** l'échange de terrains proposé entre la commune et M. Mme Paul FAVRE, sans soulte, d'une valeur vénale identique estimée à 3 957 euros, suivant l'état parcellaire présenté.

**ACCEPTE** la cession gratuite à la commune par M. Olivier FAVRE, de la parcelle boisée cadastrée AB 183, sise à l'Orgère, d'une contenance de 265 m<sup>2</sup>, d'une valeur vénale estimée à 80 euros.

**DIT** que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.

### **❖ FONCIER – ECHANGE COMMUNE DE BELLENTRE/CHRISTELLE SORREL**

Monsieur le Maire expose que la commune est intéressée par deux terrains, situés au lieu-dit « Le Bochet » et appartenant à Madame Christelle SORREL :

- la parcelle F 451, d'une contenance de 270 m<sup>2</sup>, pour la création d'une aire de jeux
- la parcelle F 383, d'une contenance de 212 m<sup>2</sup>, pour la création d'un parking

Cette personne a donc été contactée pour un échange de terrains avec des parcelles appartenant au domaine privé de la commune.

## **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**VU** l'avis de France Domaine en date du 05 mars 2013 ;

**ACCEPTE** l'échange de terrains proposé, suivant l'état parcellaire présenté, avec une soulte de 427.70€ à la charge de Madame SORREL. Les terrains cédés à Madame SORREL par la commune sont évalués à 720.80€ et les biens cédés à la commune par Madame SORREL ont une valeur vénale estimée à 293.10€.

**DIT** que les frais afférents à cette transaction seront répartis à part égale entre les parties ;

### **❖ PAE LE GOTHARD**

Monsieur le Maire rappelle que cette problématique a été présentée en conseil municipal du 08 juillet 2013, les élus avaient tout l'été pour consulter le dossier en vue de la délibération de ce soir.

**REDONNE** la définition d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) : dispositif de participation des constructeurs au financement, en tout ou partie, d'un programme d'équipements publics qu'une collectivité s'engage à réaliser, dans un secteur déterminé, pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier sur ce secteur.

**RELATE** l'historique du dossier : un habitant du Gothard dépose en 2011 une demande de permis de construire pour agrandir sa maison d'habitation de 64 m<sup>2</sup>. L'autorisation pour réaliser ce projet lui est accordée, moyennant une taxe au titre de la participation au PAE du Gothard de 5 416.84€. Cet administré est très étonné du montant réclamé, car il a déjà réglé en 1995, lors de la construction de sa villa, la somme de 3 658.78€ (24 000 F). Il décide donc de saisir le défenseur des droits auprès de la Sous Préfecture d'Albertville, qui interroge la commune sur plusieurs points ambigus et incohérents du dossier. Ledit courrier est porté à la connaissance des élus.

**EXPLIQUE** qu'après plusieurs correspondances entre le médiateur et la commune, il est décidé de reprendre l'analyse du dossier en interne, avec l'assistance d'un technicien de la Direction Départementale des Territoires. Le rapport de ce dernier peut se résumer ainsi : le conseil municipal de Belleentre en date du 11 juin 1992, a instauré un programme d'aménagement d'ensemble pour la partie haute du Gothard et a mis en place un dispositif financier qui se substitue à la taxe locale d'équipement (taxe d'aménagement aujourd'hui), mais qui continue de s'appliquer à ce jour, avec une réactualisation annuelle calculée sur l'indice TP01 (travaux du BTP).

Cette opération a été financée par la commune, avec remboursement d'une quotité par les constructeurs au fur et à mesure de la délivrance des permis, en fonction du nombre de mètres carrés de SHON créés. Cependant, tous ces travaux : réalisation d'une voie d'accès, construction des réseaux secs et humides, avec installation d'un transformateur électrique et d'une mini station d'épuration, desservent la totalité du secteur du Gothard et du Contour. Or, certains terrains situés dans ce secteur, non constructibles au moment de l'instauration du PAE, lorsqu'ils ont été ouverts à l'urbanisation quelques années plus tard, n'ont pas été intégrés dans ce programme, alors qu'ils bénéficient de tous les équipements publics du PAE.

*PRECISE* que l'ensemble du programme a été réalisé, que la part des dépenses mise à la charge des constructeurs ne sera pas recouvrée dans son intégralité puisque la SHON ne pourra jamais être entièrement utilisée.

*PROPOSE* de mettre fin à la réglementation du Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur du Gothard.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 10 – Abstentions : 2 (Yann ALLAIN et Valérie FOUCAULT)*

**CONSIDERANT** que le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) n'a plus lieu d'être car tous les équipements publics ont été réalisés et le nombre de mètres carrés de SHON, fixé dans le montage financier, ne pourra jamais être atteint ;

**CONSIDERANT** le périmètre non pertinent du PAE du Gothard, créant deux régimes de fiscalité distincts sur un même secteur, alors que les équipements publics ont desservi l'ensemble de la zone ;

**CONSIDERANT** que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision, prévoit une suppression du COS ;

**DECIDE** de clôturer le Programme d'Aménagement d'Ensemble du Gothard, à effet immédiat.

**DIT** que toute nouvelle construction dans l'ancien périmètre du PAE, sera soumise au régime général, à savoir assujettissement à la taxe d'aménagement et à la participation pour le financement de l'assainissement collectif, qui doit être mise en place sur le territoire communal.

Audrey MARCHAND MAILLET précise que la division du secteur s'est faite en deux temps : le PAE a été instauré sur la partie constructible et les terrains, devenus constructibles quelques années plus tard, n'ont pas été intégrés dans le PAE, ils ont été soumis à la TLE. Elle a rencontré plusieurs habitants du Gothard qui réclament une équité entre riverains.

**❖ PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

<b>Pétitionnaire</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet</b>
<b><u>Permis de construire</u></b>		
SCI les 3 Glaciers	Montchavin	Construction d'une résidence de tourisme
RAGOTIN Didier	Bonconseil	Construction d'un garage
MAHANA S. – BUISSON C.	Le Contour	Construction d'une maison d'habitation
<b><u>Déclarations préalables</u></b>		
GOTTELAND Jean	Montorlin	Installation d'un système photovoltaïque
DAVID Philippe	La Combe du Moulin	Construction d'un abri de jardin
COURTOIS Michel	Montchavin	Création d'ouvertures côté piste
COURTOIS Michel	Montchavin	Réfection du toit à l'identique
FAVRE Olivier	Montchavin	Reconstruction mur et création ouvertures
GERARD Thierry	Montchavin	Pose de volets Résidence « les Côtes »

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du Conseil municipal.

**INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

**Réseau d'eau « Plan Bois »**

Monsieur le Maire fait part du problème juridique d'alimentation en eau au lieu-dit « Plan Bois ». Une réunion est prévue le lundi 23 septembre 2013 avec tous les acteurs, afin d'analyser la situation et de trouver une solution pour la prochaine saison d'hiver.

**Ecole maternelle de Bonconseil**

Monsieur le Maire fait part du recrutement d'une 2<sup>ème</sup> ATSEM à l'école de Bonconseil, Madame Séverine BORNAND, domiciliée à Bellentre.



# Informations Utiles

## MISE À JOUR DU CADASTRE

Le service du cadastre de Moûtiers a missionné deux géomètres pour régulariser le plan cadastral de la commune.

Ils seront amenés à effectuer des relevés sur le terrain, nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil possible.

Si vous avez constaté un défaut vous concernant au niveau du report du cadastre, nous vous invitons à contacter le secrétariat de Mairie, afin que les géomètres puissent intégrer les modifications à effectuer à leur campagne de relevés.

## LES ENCOMBRANTS

Comme chaque année depuis 2007, les Versants d'Aime organisent un ramassage **des encombrants en pas de porte**.

Nous vous rappelons que ce service est principalement prévu pour les personnes n'ayant pas les moyens de se rendre en déchetterie. Nous encourageons les particuliers qui le peuvent à se rendre directement en déchetterie.

Dans le cas de la commune de Bellentre nous maintenons le système des inscriptions. **La collecte est prévue le jeudi 14 novembre 2013.**

Les personnes préalablement inscrites devront sortir leurs encombrants le mercredi 13 novembre 2013.

## HORAIRES

### DECHETTERIE

#### >>>MONTORLIN

*Jusqu'au 23 décembre 2013 :*

Mardi et samedi de 8h à 12h

*Du 24 décembre 2013 au 30 avril 2014 :*

Mardi de 8h à 12h

#### >>>VALEZAN

*Jusqu'au 23 décembre 2013 :*

Lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

*Du 24 décembre 2013 au 17 mars 2014 :*

Lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

## COMPTEUR D'EAU

Un agent communal relève actuellement les compteurs d'eau. Merci de lui réserver le meilleur accueil possible et en cas d'absence, pensez à le recontacter pour lui indiquer l'index de votre compteur d'eau (coordonnée sur l'avis de passage).

## DENEIGEMENT : L'hiver approche ...

La Commune de Bellentre et ses services Techniques mettent tout en œuvre pour dégager les parkings et voies publics le mieux possible.

Nous rappelons que les propriétaires et occupants d'immeuble doivent assurer le déneigement du trottoir devant la façade de leur habitation et prévenir toute formation de verglas (des bacs de réserve de sel sont à votre disposition en différents points de la commune) conformément à l'arrêté N° 2012/012.

Pensez donc à déneiger et à déglacer vos trottoirs. Là encore, il en va de la responsabilité de chacun et de la sécurité de tous. Et pour faciliter les manœuvres de déneigement, il convient à chacun de déplacer son ou ses véhicules des places de stationnement.

## FEUX DE CHEMINEE : SOYEZ PRUDENTS !

Les premiers froids sont de retour et tout le monde va remettre sa cheminée en route.

Ne jetez pas vos cendres avec les ordures ménagères, le risque d'incendie est bien réel !

## ENQUÊTE RÉGIONALE SUR LES DÉPLACEMENTS

Afin de connaître les pratiques de déplacements des rhônalpins, le Conseil régional, en partenariat avec l'Etat, lance une «enquête déplacements» auprès des ménages, de début novembre 2013 à fin avril 2014. Les ménages, tirés au sort, seront préalablement informés par courrier, puis contactés par téléphone. Les réponses, dont la confidentialité est garantie, seront exploitées dans un but statistique, avant d'être détruites en fin d'enquête.

Merci de réserver le meilleur accueil à cette opération.»



# Informations Locales

## LE CINÉMA DE MONTCHAVIN - LES COCHES modifie ses tarifs :

Le **tarif Résident** diminue pour les adultes, le **tarif famille** s'étend aux familles avec un enfant et la carte de fidélité devient valable un an.

- Tarif normal : 8€
- Tarif réduit : 7€  
(enfants de -14 ans, étudiants, saisonniers)
- Tarif Famille Plus :  
19€ (2 adultes + 1 enfant)  
24€ (2 adultes + 2 enfants)
- Carte Fidélité :  
8 places achetées au tarif normal  
= 2 places offertes (validité 1 an)  
soit 6,40€/places
- Tarif Résident : 5€  
(adulte et enfant - validité 1 an)

Pour bénéficier du tarif "Résident", il faut résider plus de dix mois par an sur le territoire communal et demander une carte "Résident" à la mairie de Bellentre, muni d'un justificatif de domicile et d'une photographie par personne.

Nous invitons les personnes, qui souhaitent recevoir par courriel le programme hebdomadaire du cinéma (ouverture en saison uniquement), à adresser leur adresse électronique à [mairie.bellentre@wanadoo.fr](mailto:mairie.bellentre@wanadoo.fr).

Les jours et les horaires d'ouverture ne changent pas.

Le cinéma est ouvert pendant les saisons d'hiver et d'été, du lundi au vendredi, avec deux séances quotidiennes à 18h et 21h.

Le cinéma de Montchavin - Les Coches vous attend pour son ouverture le mercredi 18 décembre 2013 à 18 heures.

## BIBLIOTHEQUE

Micheline CLEAZ-SAVOYEN et Françoise LE SOZ vous accueillent :  
de 18h à 19h tous les mercredis à la bibliothèque de Bellentre.

## COMPLEXE AQUATIQUE GRILLE TARIFAIRE HIVER 2013/2014

ENTREES (accès 2 h)	Tarifs
Enfant (6 mois/13 ans)	8€
Ado (14/17 ans)	14€
Adulte (18 ans et +)	19€
Adulte (avant 13 h/week-end)	14€
Carte de 10 enfant	60€
Carte de 10 Ado/Adulte	140€
Pass famille (2 adultes maxi)	49€
PASS ACITIVITE (accès 2h + activités)	
Pass activité	25€
10 Pass activité	185€
ABONNEMENTS (accès illimit nominatif)	
Classic + matinal semaine (avant 13 h + we)	45€
Classic + All day semaine	60€
Excellence semaine (accès+activités)	99€
Classic + Annuel	250€
Excellence Annuel	450€

## SPECTACLES DU DÔME THÉÂTRE D'ALBERTVILLE

Les Versants d'Aime proposent de bénéficier du tarif groupe des spectacles du Dôme Théâtre d'Albertville, en empruntant le bus au départ de Bourg-Saint-Maurice, Aime, Moûtiers ou Bozel.

Réservations et Inscriptions auprès de l'accueil des Versants d'Aime : 04 79 55 40 27.

**Arrivée de la TV sur ADSL dans notre commune** : Orange poursuit sa démarche d'aménagement numérique du territoire. Après avoir équipé tous les Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) équivalents aux centraux téléphoniques de la Savoie pour apporter le haut débit à plus de 99% de la population du département, l'opérateur installe de nouveaux équipements pour fournir la TV sur ADSL. Explications.

Depuis le 25 Septembre 2013, plus de 36% des foyers de BELLENTRE peuvent désormais accéder à la télévision par l'intermédiaire de leur prise téléphonique. En effet le Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) de Bellentre, auquel sont raccordées environ un tiers des lignes de notre commune, vient d'être équipé pour recevoir la télévision d'Orange qui utilise la technologie ADSL. A la maison, aucune modification de l'installation existante ! La simple prise téléphonique suffit pour bénéficier de toutes les nombreuses chaînes en qualité numérique incluses dans l'offre de base et sans supplément de coût quand on est client d'Orange. Pour savoir si l'on est éligible et s'abonner à la TV d'Orange, il suffit soit de se rendre dans une boutique Orange (les plus proches étant sur Moutiers et Albertville), soit d'appeler les services du 1014 ou encore d'aller sur le site [www.orange.fr](http://www.orange.fr). Puis vous récupérez votre matériel (un décodeur numérique en prêt) dans la boutique Orange ou en vous faisant livrer directement à votre domicile. La TV d'Orange sur ADSL, c'est jusqu'à 160 chaînes incluses dont les chaînes de la TNT et 26 chaînes en haute définition, un véritable vidéo club à la maison avec plus de 7 000 programmes disponibles : films, dessins animés, programmes musicaux, documentaires... , la TV à la demande, des chaînes événementielles et un vaste choix de chaînes optionnelles proposées dans 30 bouquets portant sur le sport, le cinéma, le divertissement ...

L'opérateur propose également une installation clé en main : lors de la souscription de l'abonnement, il est possible en effet de choisir une installation complète à domicile. Un expert se déplace pour installer le matériel, tester son bon fonctionnement et aider à la prise en main (voir conditions commerciales).

Enfin, pour ceux qui ne peuvent bénéficier de la TV sur ADSL, compte tenu des règles techniques d'éligibilité, la TV d'Orange est également disponible par satellite. Renseignements à prendre auprès de l'opérateur.

# ETAT CIVIL

## 2012/2013

### NAISSANCES :

- Cali, Lou GLATIGNY  
14/04/2012
- Elie, Lyann, Olga DOTTI  
18/07/2012
- Louewan GUILLEMET  
25/09/2012
- Ewenn, Jean, Michel LEPECQ LE BOZEC  
30/09/2012
- Andrew GREVIN 01/11/2012
- Maïa, Inès BAHUAU AUBRY 09/11/2012
- Esmée, Robyne, Irène LORRET 18/11/2012
- Tao DIMIER-DORBAN 09/04/2013
- Noélia FRAMMOLINI 26/04/2013
- Iza BROSSAULT 16/08/2013
- Evan, Marius, Adrien DUCLOZ 30/08/2013
- Soan, Erik, Philippe PIERI 06/09/2013



### MARIAGES :

- Laurence, Renée, Noëlle DEGLISE  
& Steven, Henri, Emilien RAGOTIN le 24/04/2013
- Aude, Jeannette, Marlène MIRANDA  
& Nicolas, Marcel, André WEISSE le 10/05/2013
- Josette, Fernande NOEL  
& Patrick, Julien GAIDE Le 15/06/2013
- Emeline, Jacqueline, Louise HUFSCMITT  
& Antoine, Florent, Stéphane BEAUCHART  
Le 10/08/2013
- Fern, Alainna VEN DER GRIJN  
& Léonard ACCORSI Le 24/08/2013
- Caroline PAPINEAU & Yohan LEFRANC Le 06/09/2013

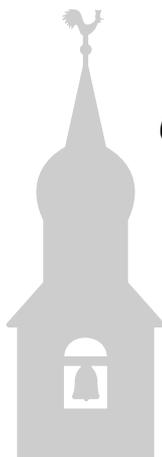
### DECES :

- Yvonne FAYET épouse DÉLÉAGE 21/07/2012
- Emmanuel, Michel BOUTIER 15/11/2012
- Patrice, René EMPRIN 14/01/2013
- Josiane, Renée BIGOT 18/01/2013
- Jeanne, Simone MACREZ Veuve PELLISSIER 04/02/2013
- Marguerite, Marie, Lumina DAVID 05/05/2013
- Simone, Albertine SUZAN 07/05/2013
- Michel, Jean, Florus TRESALLET 08/06/2013
- Marcel RICHARD 07/07/2013
- François, Pierre, Guy METEREAU 19/07/2013
- Ludovic PARISIO 06/09/2013
- Robert, Hippolyte Marchand-Maillet 22/09/2013

*Permanences du Maire*  
sans rendez-vous, de 8h30 à 11h30

Il se peut que le Maire soit remplacé par des adjoints.

NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
<b>VENDREDI</b> 22 <b>MAIRIE</b>	<b>VENDREDI</b> 13 <b>MAIRIE</b>	<b>VENDREDI</b> 17 <b>MAIRIE</b>



*Dates des Prochains  
Conseils Municipaux*

NOVEMBRE      DECEMBRE

<b>LUNDI</b> 4	<b>LUNDI</b> 2
-------------------	-------------------

Ces dates peuvent être modifiées



## DES HOMMES AU SERVICE DES HOMMES

Le PGHM de la Savoie est composé de deux unités. L'une est basée à Bourg st Maurice et l'autre à Modane. 24h /24 , 365 jours par an, ces pelotons de secouristes professionnels fournissent une réponse adaptée en milieu montagnard à la détresse de victimes, en tous lieux et en toutes circonstances. Actuellement le PGHM est composé de trente deux militaires dotés de hautes compétences techniques et pédagogiques. On y compte : des guides de haute-montagne, des moniteurs de ski, de canyon, de secourisme et



un maître chien. Les différentes missions qui leur incombent, nécessitent une solide formation et des entraînements adaptés.

Sous l'autorité de Stéphane Bozon, commandant des deux groupements, un exercice grandeur nature s'est déroulé dernièrement sur le territoire communal. Son objectif : sécuriser une (des) personne(s) au milieu d'un cours d'eau. Cette évacuation par hélicoptère en rivière n'était pas sans rappeler le sauvetage bien réel survenu il y a quelques mois à St Michel de Maurienne.

Une très belle démonstration de savoir-faire qui, malgré la facilité apparente, ne doit pas nous faire oublier que, quelque soit la nature de l'intervention, des hommes prennent des risques pour sauver des vies.

## RÉFECTION DE LA SACRISTIE

Les travaux de rénovation et de réaménagement de la sacristie de l'église ont débuté fin septembre.

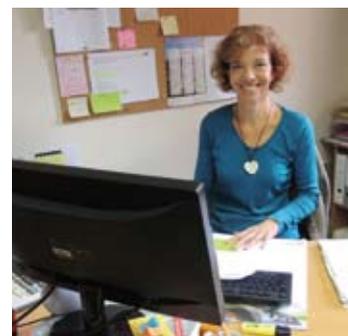
Ceux-ci ont été confiés à trois artisans locaux. Philippe Tresallet pour la partie menuiserie, montage et démontage des meubles, ainsi que la pose d'un parquet en chêne.

Jean Michel Pocard Chapuis pour la mise en conformité électrique et la reprise du réseau en non apparent et Bernard Richermoz pour la réfection et le traitement à la chaux de la voûte et des murs. Le délai du chantier est estimé à un mois.



## DEUX NOUVELLES TÊTES À LA MAIRIE

Suite au départ de Monique Collomb, c'est Isabelle Allemoz qui a pris les nouvelles fonctions au poste de comptable à la mairie. Agée de 46 ans, elle est maman d'un enfant. Cet emploi lui permet de se rapprocher de son domicile de Landry où elle réside depuis de nombreuses années.



Isabelle a réalisé l'essentiel de son parcours professionnel, durant 25 ans, au sein de la société Nantet Locabennes, à Petit-Cœur, en tant qu'assistante de direction et assistante commerciale. De formation comptable, elle renoue avec son métier.

Pour assurer le remplacement de Sandra Ducloz durant son congé de maternité, Nathalie Deldique, 29 ans, mariée, maman d'une petite fille d'un an, assure actuellement la fonction d'agent d'accueil. Elle est titulaire d'un DUT "gestion des entreprises et administrations".



Nous leurs souhaitons la bienvenue dans notre commune.

## UN ÉTÉ 2013 RICHE EN ÉVÈNEMENTS À MONTCHAVIN-LES COCHES

Après un printemps maussade, ce fut un bel été chaud et ensoleillé qui a ravi nos vacanciers. L'équipe d'animation composée de Jennifer, Emmanuel et Jean-Baptiste avait concocté un programme de choix pour ces 2 mois.

La saison a commencé avec le désormais rendez-vous incontournable de l'été : le **Motor Sportive Day**. Ce rassemblement de voitures de prestige a attiré cette année, 3000 spectateurs le dimanche 30 juin. 300 baptêmes ont été réalisés et un chèque de 8000 euros de dons a été remis à l'Oeuvre des Pupilles des sapeurs pompiers.

**Le 14 juillet** était résolument placé sous le signe du sport avec des animations VTT gratuites proposées tout au long de la journée sous forme de challenge. En soirée, sur le front de neige, un show VTT animé par des professionnels précédait un spectacle de feu présenté par l'école du cirque de la cloche et le traditionnel feu d'artifice. Le groupe des « Sugar Lady » clôturait en beauté et en chanson la soirée.



**21 juillet Le Mariage d'Antan** : depuis maintenant 4 ans, les ruelles de Montchavin sont le théâtre du Mariage d'Antan, un mariage tel qu'il se déroulait il y a 150 ans. Rendez-vous devenu incontournable et qui a eu lieu cette année le Dimanche 21 Juillet. L'occasion d'admirer des costumes somptueux qui témoignent d'un riche patrimoine historique.

Le cortège du mariage a démarré vers 17h, devant la Chapelle du village et déambulé au fil des ruelles pour découvrir des scènes de la vie d'avant : fabrication d'un barillon, etc.



Dès 14h, dans la rue Principale, la formation "Tarentaise d'Autrefois" présentait des chants de montagne, une initiation aux danses traditionnelles et expliquait les costumes et les traditions. Tout au long de l'après-midi, dans les rues, des artisans étaient présents pour partager leur savoir faire : sculpture, cristaux, miellerie ...

**Le samedi 27 juillet**, la station accueillait le passage de la 24<sup>ème</sup> édition de la 6000D. 1 207 concurrents ont pris le départ de cette course mythique de 63 km, sous une chaleur écrasante. Les vainqueurs (Sébastien Spehler et Stéphane Ricard) ont franchi la ligne d'arrivée ex-aequo main dans la main au terme de 6h03 minutes d'efforts. A 10km de l'arrivée, les 904 rescapés de ce raid, accueillis au son des cloches et d'encouragements





nourris pouvaient se restaurer et faire une petite pause à l'occasion du dernier ravitaillement de l'épreuve à Montchavin.

**En Juillet en en Août** : depuis maintenant 5 ans, à l'initiative de Jean Gotteland, Montchavin-Les Coches est le théâtre des

« Montagnes de Sciences ». Une semaine durant, en juillet, puis en août, tous les aspects de la montagne sont expliqués

à travers des conférences gratuites et des sorties

faciles sur le terrain. Les thèmes abordés sont entre autres : la glaciologie, la botanique, les plantes et leurs bienfaits, la vie pastorale, l'utilisation de l'eau et la prévision météo par Météo France.

« Simplifier un thème compliqué » : tel pourrait être en résumé, l'objectif de cette semaine thématique organisée pour les adultes et les enfants.

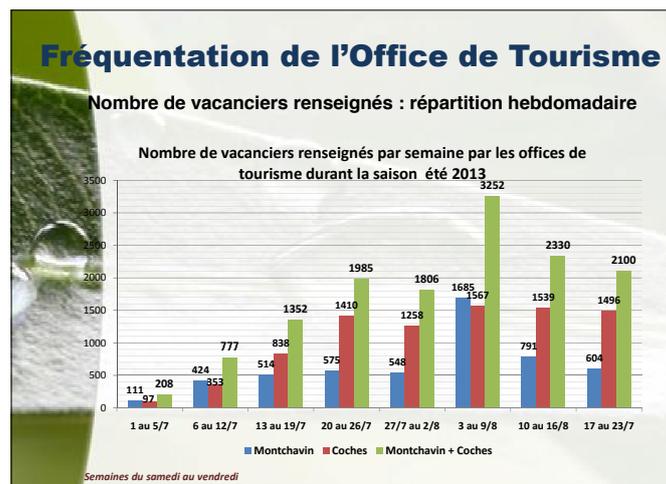
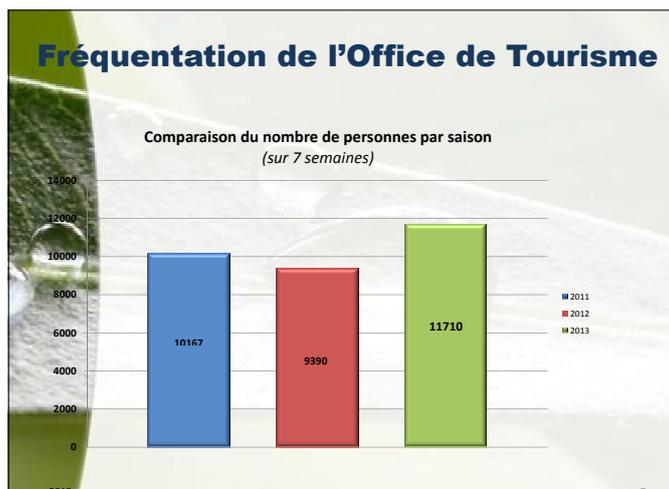


**Les Montées Cyclo** : chaque été, un jeudi sur deux, l'équipe de l'Office de Tourisme propose aux amateurs de cyclisme, la montée chronométrée Bellentre –Les Coches. Pour cette saison 2013, le meilleur temps revient à Nicolas Ougier et Yoann Sert qui ont gravi cette montée de 9,2km en

25min34sec. Cependant, le record établi en 2013 par Rémi Gueydon de 24mn12sec reste à

battre. Cet été, on a pu compter jusqu'à 40 inscrits sur cette épreuve organisée dans la convivialité.

**La semaine Nature** : première édition de cette semaine thématique initiée par notre animatrice Jennifer à destination des familles. Au début du mois de juillet, nos vacanciers ont pu être sensibilisés à la protection de notre environnement. Des ateliers pour les enfants ont été organisés : atelier création d'un cadre naturel (cadre fabriqué avec des éléments récupérés dans la nature), atelier création avec des légumes ou fruits pour apprendre à fabriquer des instruments de musique. Tout au long de la semaine, des intervenants (Mountain Riders, SMITOM etc.) se sont mobilisés pour répondre aux diverses questions sur l'environnement.





## Rentrée à l'école de Bellentre

Le 3 septembre, 37 élèves ont fait leur rentrée à l'école primaire de Bellentre.

Il y a quelques nouveautés pour cette année:

- Une nouvelle directrice, Béatrice Pinneau qui enseigne aux CP et CE1.
- Plusieurs familles récemment installées sur la commune et de nouveaux camarades de jeux pour les élèves.
- Un nouveau projet musique pour fil conducteur de l'année autour de la musique Tzigane avec l'intervention du groupe Gadjenko. Après avoir appris à jouer d'un instrument de musique l'année dernière, les élèves vont découvrir ce style musical auprès de musiciens professionnels.



Comme l'année dernière, un cycle natation est organisé au mois de septembre à l'espace Paradisio de Montchavin. Les enfants profitent de ce beau bassin pour progresser. En espérant que le soleil persiste jusqu'à la fin septembre! Nous souhaitons une très bonne année scolaire à tous les enfants.

Mélodie MAILLAN, école du chef-lieu



## Ecole primaire de Bonconseil, Année 1968 /1969

Institutrice : Mme Thérèse Nieroz

Les photos scolaires sont chargées de souvenirs pour les anciens écoliers que nous sommes tous. C'est toute une ambiance qui ressuscite. Nombre d'images et d'émotions remontent à la surface. Dans l'air flottent les délicieux parfums de l'enfance.

**Au premier rang assis de gauche à droite :** Martine Niéroz, Nicole Cléaz, Jean Luc Marchand Maillet, Gilles Ferrari, Arlette Girod, Eric Marchand Maillet, Ginette Ragotin, Philippe Ragotin, Christiane Ragotin, Gilles Trésallet, Lysiane Durandard.

**Au deuxième rang :** Jean Louis Broche, Chantal Capellan, Martine Marchand Maillet, Raymond Cléaz, Patrick Ragotin, Gérard Ragotin, Christian Trésallet, Daniel Girod, Patricia Ragotin.

# Réunion du Conseil Municipal du 07 octobre 2013

**Présents** - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2<sup>ème</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 3<sup>ème</sup> adjoint.

MM. Valérie FOUCAULT, Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Audrey MARCHAND-MAILLET, Jérôme CLEAZ, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** – MM. Jean-Paul DAVID, Yann ALLAIN (pouvoir donné à Anthony FAVRE), Michel SICARDI

**Absent** – M. Michel GIROD

## ADMINISTRATION GENERALE

### ❖ REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé le report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Afin de préparer la nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire pour la prochaine rentrée et l'inscrire dans la réflexion des projets des écoles 2014/2018, la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie propose le calendrier suivant :

- ✓ Transmission au Directeur académique du projet d'organisation scolaire et des projets éducatifs de territoire, pour le 05 novembre 2013 ;
- ✓ Réunion du comité départemental de suivi des rythmes scolaires le 12 novembre 2013 ;
- ✓ Retour aux maires ou aux présidents d'EPCI de l'avis du DASEN sur le projet d'organisation de toutes les écoles de Savoie le 17 décembre 2013 pour mise en application à la rentrée 2014.

**EXPOSE** que les Versants d'Aime souhaitent recueillir la position de l'ensemble des communes du canton sur le principe d'une intervention de la communauté de communes sur un éventuel transfert de compétences à la communauté de communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

En effet, face à la complexité des conditions de cette réforme et aux inquiétudes exprimées à ce sujet lors des réunions de Bureau, les Versants d'Aime ont organisé le 21 mai dernier une réunion d'information et d'échanges en présence de l'Inspecteur de l'Education nationale, à destination des élus et des professionnels concernés. A l'issue de cette réunion, plusieurs élus ont exprimé de manière informelle le souhait que la communauté de communes investisse le sujet. Cependant, cette dernière n'est dotée à ce jour d'aucune habilitation pour investiguer officiellement cette question et jouer un rôle d'animation, de conception ou d'organisation en la matière.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**CONSIDERANT** que les projets éducatifs de territoire, s'ils sont souhaitables, ne sont pas obligatoires aux termes du décret du 24 janvier 2013 et qu'aucune date limite n'est imposée aux collectivités pour la remise des projets aux Directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN) ;

**CONSIDERANT** qu'il sera très difficile de recruter des agents pour un temps de travail de trois quart d'heure par jour sur les trois écoles de la commune (deux agents par école) ;

**CONSIDERANT** qu'au vu du temps de travail, les agents recrutés n'auront pas forcément les compétences requises pour proposer des activités variées et visant à favoriser l'épanouissement des enfants ; cette période risque de se transformer en simple garderie périscolaire ;

**CONSIDERANT** la masse salariale estimée à 16 000 euros par an, sans les frais kilométriques et annexes ;

**CONSIDERANT** qu'il est important de réfléchir à la construction sur le territoire cantonal d'un projet cohérent ; la conduite de ces missions par la communauté de communes constituerait un projet ambitieux ;

**SOLLICITE** l'intervention de la communauté de communes des Versants d'Aime dans ce domaine et plus particulièrement pour l'élaboration du Projet Educatif Territorial.

### ❖ CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DU CHALET DU GLACIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un bail avait été signé le 13 novembre 1987, entre l'Association syndicale libre des propriétaires fonciers de La Tiaupaz et la Société d'aménagement de la station de la Plagne (SAP), concernant la location d'un tènement immobilier, situé sur la commune de Champagny, au lieu-dit « La Tiaupaz », pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1981 au 30 septembre 2011.

La SAP a ensuite transféré ses droits et obligations à la Société « R.D.M. », suivant un protocole d'accord signé le 09 avril 1991, sans toutefois que le bail soit modifié dans son contenu et sa durée.

Le bail a donc pris fin normalement le 30 septembre 2011.

Par conséquent et depuis cette date, la commune conformément aux clauses du bail est le propriétaire du restaurant et la société RDM (ainsi que la société « LA O » à laquelle la société RDM a confié une convention de location gérance) ne dispose d'aucun droit ni titre pour occuper le restaurant.

**PROPOSE** de régulariser la situation et de définir les nouvelles conditions de mise à disposition de ce bien. Cependant, afin de maintenir l'établissement ouvert cet hiver, il suggère de signer un bail à titre précaire pour la prochaine saison hivernale, dans l'attente d'une solution pérenne, qui devra être étudiée dès ce printemps.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**CONSIDERANT** l'avis d'un conseil juridique sur ce dossier ;

**CONSIDERANT** que le bail à loyer étant arrivé à échéance le 30 septembre 2011, la commune est depuis pleinement propriétaire du restaurant d'altitude connu sous le nom « Chalet du Glacier » ;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite réfléchir au devenir de ce restaurant d'altitude pour les années à venir, mais pour permettre son exploitation hivernale et compte tenu des délais restants d'ici l'ouverture de la saison, une convention précaire et provisoire d'une saison pourrait être signée ;

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal souhaite organiser une procédure de recueil de candidatures et d'offres « ad hoc » pour la prochaine saison d'hiver ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'informer et demander à la Société RDM qui occupe le bien susvisé sans droit, ni titre, de restituer et d'évacuer les locaux dans les meilleurs délais ;

**APPROUVE** le principe de conclure une convention d'occupation précaire pour l'hiver prochain en vue de permettre l'exploitation du restaurant d'altitude connu sous le nom de « Chalet du Glacier ».

**DECIDE** l'organisation d'une procédure de recueil de candidatures et d'offres pour la conclusion de la convention précaire et mandate Monsieur le Maire pour en fixer les modalités et en suivre le déroulement.

**DEMANDE** à la société RDM de restituer et d'évacuer sous 15 jours le restaurant d'altitude, propriété de la commune et mandate Monsieur le Maire pour notifier la présente décision à la société et plus largement pour procéder à toutes les formalités qui seraient rendues nécessaires pour la restitution du bâtiment notamment l'état des lieux de sortie.

**PRECISE** qu'une réflexion aura lieu au printemps, afin de pérenniser l'exploitation de cet établissement.

## ❖ **RESEAU D'EAU « PLAN BOIS »**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la problématique de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement du hameau de « Plan Bois » : partage des responsabilités entre les usagers et les collectivités, une réunion a eu lieu le 23 septembre entre tous les acteurs et avec l'assistance de l'ASADAC, afin d'étudier les solutions à mettre en œuvre pour régulariser la situation actuelle.

**RAPPELLE** l'historique : en 1995, la SAP a réalisé un branchement sur le captage d'eau potable de « la Salla », situé sur la commune de Macot, après avoir obtenu l'accord de cette dernière, afin de fournir de l'eau aux toilettes de la télécabine du Lac Noir, sis sur le territoire communal de Bellentre. Cette installation n'était pas destinée à la consommation humaine.

Par la suite, les deux restaurants d'altitude : Le Cristal des Neiges et le Plein Soleil, situés à Plan Bois sur la commune de Bellentre, se sont raccordés à ce réseau pour leur alimentation en « eau potable ». Cependant, ni les communes, ni la SAP, n'ont trace de la réalisation de ces travaux dans leurs archives et leurs comptabilités. Les travaux ont sans doute été réalisés dans le cadre d'accords verbaux avec les gérants des restaurants.

Ensuite, la commune de Bellentre a mis en place des compteurs d'eau pour mesurer la consommation de la télécabine et des deux restaurants d'altitude. Initialement, ces compteurs avaient vocation à mesurer le nombre de mètres cubes assainis, mais la consommation d'eau potable a également été facturée aux usagers, sans pour autant que la conformité de l'eau soit contrôlée.

**PRECISE** qu'en juillet 2013, le service des eaux de Bellentre a constaté une anomalie sur le compteur d'eau d'un des deux restaurants et a fait part de ses doutes quant à la potabilité de l'eau fournie. La commune a donc mandaté l'ASADAC afin d'obtenir une analyse juridique de ce dossier quelque peu complexe. La commune de Macôt a rassuré les exploitants en indiquant que des contrôles fréquents de la source étaient réalisés et les déclarations obligatoires enregistrées à l'ARS.

**PRESENTE** les solutions retenues lors de cette réunion :

✓ La commune de Bellentre prend à sa charge le remplacement de la cuve, nécessaire pour la remise en conformité du réseau et la vérification de l'état des canalisations par le biais d'une désinfection. Elle s'engage à réaliser des analyses de l'eau pour en vérifier la potabilité une fois les travaux effectués.

✓ La commune de Macot effectue les démarches pour obtenir les autorisations foncières sur son territoire communal, notamment celle du terrain sur lequel est située la cuve, les travaux devant avoir lieu avant la prochaine saison hivernale.

✓ Les gérants des restaurants s'engagent à réaliser les travaux de mise en conformité des branchements privés : regards, vannes d'arrêt, etc... avant le transfert du réseau à la commune.

✓ Une convention de fourniture d'eau sera signée entre la commune de Macot et de Bellentre, étant précisé que c'est la commune de Bellentre qui sera chargée de l'entretien du réseau d'eau de Plan Bois, y compris pour la partie située sur la commune de Macot.

**INDIQUE** qu'en matière d'assainissement, la réalisation du réseau a été effectuée par les usagers de Plan Bois jusqu'au raccordement du réseau public, dans le cadre d'un accord entre les gérants des restaurants et la SAP, qui se chargent également de son entretien. La situation de ce réseau est donc aujourd'hui en conformité avec la réglementation en vigueur ; il reste la propriété des financeurs d'origine.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**CONSIDERANT** que la commune n'est actuellement pas propriétaire du réseau d'eau potable alimentant la télécabine et les deux restaurants situés à Plan Bois ;

**CONSIDERANT** que la commune ayant facturé une redevance pour l'alimentation en eau potable, doit régulariser, d'une part, la propriété du réseau et, d'autre part, les autorisations de passages des canalisations et installations sur les terrains appartenant à des privés ;

**DIT** que le réseau deviendra définitivement public lorsque toutes les autorisations seront données et les régularisations et travaux effectués. La commune de Bellentre, en tant qu'organisatrice du service public de distribution d'eau potable, aura l'obligation de fournir l'eau et de s'assurer de sa conformité. Les restaurants d'altitude et la SAP, en qualité d'usagers du service, auront l'obligation en contrepartie de payer la redevance correspondante.

**AUTORISE** le Maire à signer toute convention, autorisation, ou acte notarié devant intervenir dans ce dossier.

❖ **RESEAU d'EAU "Le CARROLEY"**

Monsieur le Maire explique que suite à la problématique du réseau d'eau de Plan Bois, le service des eaux de la commune a soulevé le problème du Carroley. Après vérification, le réseau, desservant le chalet d'alpage et le restaurant, est privé mais la commune doit vérifier la conformité de l'eau fournie. Une analyse a donc été effectuée, l'eau est potable.

Un courrier sera adressé à l'exploitant du restaurant « Le Carroley », lui signifiant que le réseau d'eau desservant son établissement est privé et qu'il doit l'entretenir.

❖ **ONF – COUPES 2014 en FORET COMMUNALE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2014 en forêt communale relevant du régime forestier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-après.

**PRECISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

**COUPES A MARTELER**

Position par rapport à l'aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel pour les coupes vendues			
		Délivrance (en m3)	Vente (en m3)	Bois sur pied	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
<b>Coupes réglées</b>	18		300				X
	19		400				X

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la commune.

**AJOURNEMENT – SUPPRESSION**

Année aménagement	Parcelles	Ajournement/ suppression	Motifs
2014	30	Ajournement	Attente réalisation desserte

### ❖ **COMPLEXE AQUATIQUE – REVISION DES TARIFS**

Monsieur le Maire explique qu'après deux années d'exploitation du complexe aquatique « Espace Paradisio » à Montchavin, l'exploitant propose une augmentation de certains tarifs. La commission communale compétente s'est réunie, et a émis un avis favorable à la proposition du délégataire.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 8 - Contre : 3 (Valérie FOUCAULT, Patricia MARCHAND MAILLET, Jérôme CLEAZ) – Abstention : 1 (Roger POUSSIN)*

**CONSIDERANT** que les ajustements tarifaires proposés semblent pertinents pour améliorer le rendement du complexe aquatique ;

**APPROUVE** la tarification du complexe aquatique 2013/2014, telle qu'elle lui a été présentée.

#### Extrait - Tarifs modifiés Hiver 2013/2014

<b>ENTREES (accès 2 h)</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>
Enfant (0/6 mois)	8€	Gratuit
Ado (14/17 ans)	13€	14€
Adulte (18 ans et +)	18€	19€
Adulte (avant 13 h/week-end)	13€	14€
Pass famille (2 adultes maxi)	45€	49€
<b>ABONNEMENTS</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>
Classic (avant 13 h + we)	40€	45€
Excellence (accès + activités)	95€	99€

#### Extrait - Tarifs modifiés Eté 2014

<b>ENTREES (espace extérieur)</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>
Enfant (3/13 ans)	4.20€	4.30€
Ado (14/17 ans)	5.40€	5.50€
Pass famille (2 adultes maxi)	15€	16€
<b>ENTREES (extérieur + SPA)</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>
Adulte à partir de 18 ans	18€	19€
Pass famille (2 adultes maxi)	45€	49€
<b>PASS ACTIVITE</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>
Stage natation semaine	70€	75€
<b>ABONNEMENTS PISCINE</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>
Adulte semaine	18€	19€
<b>ABONNEMENTS (Tout compris)</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>
Semaine	95€	99€

### ❖ **TARIFICATION des SECOURS sur PISTES – ANNEE 2013/2014**

#### **1 - Secours sur le domaine skiable**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), par délibération en date du 03 septembre 2013, a émis un avis favorable à la proposition de tarifs de la SAP, relatifs aux frais de secours applicables sur le domaine skiable de La Plagne et rappelle les montants des années précédentes.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**APPROUVE** le montant des frais de secours applicables sur le domaine skiable pour la saison 2013/2014 :

	<b>Montant</b>		<b>Montant</b>
Zone front de neige	49€	Zone 4 – technique non médicalisée	702€
Zone 1 – rapprochée	199€	Coût main d'œuvre pisteuse secouriste	36€
Zone 2 – éloignée	350€	Coût horaire chenillette	176€
Zone 3 – hors piste	700€	Coût horaire motoneige	78€

#### **2 - Tarifs des transports sanitaires en bas des pistes**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de recourir à des entreprises privées pour l'acheminement des blessés du bas des pistes jusqu'à une structure médicale adaptée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**VU** les propositions de quatre sociétés d'ambulances de Haute-Tarentaise ;

**DECIDE** de retenir, pour la saison 2013/2014, par ordre de priorité, l'offre des Ambulances de Tarentaise, puis celle de la Société des Ambulances Réunies des Alpes et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes :

Destination du Transport	Ambulances de Tarentaise	Ambulances S.A.R.A
Cabinet médical les Côches	185€	208€
Hôpital Bourg Saint Maurice	185€	211€
Hôpital de Moûtiers	205€	211€

❖ **CLASSES de DECOUVERTE – DEMANDE de SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 08 octobre 2012, le Conseil municipal avait décidé de participer tous les deux ans au financement des classes de découverte, organisées par les écoles du chef-lieu et de Montchavin, à condition d'avoir un projet commun, validé au préalable.

*PRESENTE* le projet de classe de découverte communiqué par Monsieur Ferdinand BENOIT, Directeur de l'école de Montchavin. Il envisage cette année d'emmener une seule classe, celle des grands (14 élèves), à Paris du lundi au samedi (6 jours et 5 nuits). Le contenu pédagogique est le suivant : Ile de la Cité, Notre Dame de Paris, la Tour Eiffel, le Louvre, croisière sur la Seine, Cité des enfants, la Géode, le château de Versailles, Palais de la découverte et la Grande Galerie de l'Evolution. Le budget par enfant est de 380 euros.

*PROPOSE*, après plusieurs échanges avec les enseignants, de délibérer à nouveau sur ce sujet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**VU** le budget alloué aux écoles pour les classes de découverte durant ces dernières années ;

**DECIDE** de subventionner les projets de classes de découverte ou sorties scolaires des écoles de la commune tous les deux ans, à hauteur du tiers du coût estimatif et précise que cette contribution sera plafonnée à 150€/élève.

**PRECISE** que les projets devront être présentés à la commission scolaire pour validation et habilite Monsieur le Maire à verser le montant de l'aide en fonction des critères susvisés.

**CONSIDERANT** que la commune n'a pas participé au financement de la classe de découverte de l'école de Montchavin en 2013 ;

**DECIDE** de soutenir le projet présenté par l'école de Montchavin et d'octroyer une aide pour sa classe de découverte en 2014, dans les conditions susvisées, soit une subvention de 1 778€ (127€/enfant).

❖ **INDEMNITES de SURVOL des REMONTEES MECANIQUES**

Monsieur le Maire explique que, par délibération en date du 11 mai 2006, le Conseil municipal a décidé de réactualiser le montant des indemnités de passage des câbles et d'implantation de pylônes des remontées mécaniques, instaurées par délibérations du 1<sup>er</sup> décembre 1976 et du 09 décembre 1981, pour la période de 2002 à 2006. Aucune délibération n'ayant été prise après cette date, il propose de régulariser la situation.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**DECIDE** de maintenir ces indemnités et de reconduire les tarifs actuels, à savoir pour la période de 2007 à 2011 : 0.81€ le mètre linéaire pour l'indemnité de survol des câbles et 16.23€ par pylône implanté.

## PERSONNEL COMMUNAL

❖ **CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder comme chaque saison hivernale au recrutement des saisonniers.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

*Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12*

**DECIDE** de créer les emplois saisonniers non permanents ci-après désignés, pour chaque saison hivernale :

### **Cinéma de Montchavin**

Un emploi de projectionniste à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pour assurer les missions suivantes :

- impression et mise en place de la publicité,
- billetterie,
- opérations préalables à la projection, réception et chargement de films,
- envoi de la fréquentation après chaque séance,
- entretien de la salle.

Cet agent sera embauché une semaine avant l'ouverture de la station et jusqu'à la fermeture de celle-ci. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon. Il pourra bénéficier du régime indemnitaire octroyé par délibération du Conseil municipal.

### **Agence postale de Montchavin**

Un emploi à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>), pour assurer la permanence de l'agence postale, durant toute la saison d'hiver. Cet agent sera embauché deux jours avant l'ouverture de la station et jusqu'à la fermeture de celle-ci. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon. Cet agent pourra bénéficier du régime indemnitaire octroyé par délibération du Conseil municipal.

### **Service technique**

Un emploi à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) au service technique pour effectuer toutes les tâches polyvalentes assurées par les agents techniques dans les petites communes durant l'hiver. Il sera chargé en particulier du déneigement manuel des chemins, accès et autres.

Cet agent sera embauché à compter de la deuxième semaine de décembre jusqu'à la première semaine d'avril inclus. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon. Il pourra bénéficier du régime indemnitaire octroyé par délibération du Conseil municipal.

## **URBANISME / FONCIER**

### **❖ PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

<b>Pétitionnaire</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet</b>
<b>Déclarations préalables</b>		
MORELLE Jonathan	Le Gothard	Transformation d'un abri existant
PERRO Nathalie	Bonconseil	Modification d'une ouverture existante
ARNAUD Jean-Pierre	Le Gothard	Extension maison existante
EHLTING Johann	Le Gothard	Réfection abri existant + ouvertures

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du Conseil municipal.

## **INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

**1 - Aménagement et entretien des cours d'eau et des sentiers** – Francis DANCRE rappelle qu'une politique de nettoyage des cours d'eau est menée par la communauté de communes des Versants d'Aime et le Conseil général depuis 2011. Les collectivités ont fait le choix, au titre de l'intérêt général, de se substituer aux propriétaires pour l'entretien des terrains situés en bordure des cours d'eau. Il présente une carte du canton d'Aime matérialisant les cours d'eau concernés. Sur les 105 km de sentiers situés sur le territoire communal, 90 km ont été entretenus et balisés ces dernières années.

**2 - Ruisseau Montchavin/Landry** – Francis DANCRE explique la problématique : le Maire de Landry a informé la commune que le ruisseau avait débordé. La police de l'eau a été prévenue, un dossier doit être constitué. Un devis a été demandé mais la police de l'eau interdit d'effectuer les travaux entre octobre et avril.

**3 - Cabine téléphonique Montchavin** – La cabine téléphonique, située devant le cinéma, va être retirée car son coût de fonctionnement est trop élevé par rapport à son utilisation journalière (2 mn/jour). De plus, il existe d'autres cabines à Montchavin, notamment à l'entrée du village, donc les personnes ne possédant pas de portable ne seront pas pénalisées.

**4 - Site radiotéléphonique « Roche de Mio/Friolin »** – Dans le but d'améliorer le service rendu à ses clients, Bouygues Télécom modifie l'antenne-relais existant sur le site « Roche de Mio/Friolin » en augmentant le nombre d'antennes.

**5 - Poste de direction** – Sylvie PLANCHAMP, Secrétaire générale, informe les membres présents qu'elle a déposé une demande de disponibilité pour suivre son conjoint. Sa date de départ n'est pas fixée ; il a été convenu, d'un commun accord avec la municipalité, que son congé lui serait accordé après le recrutement de son(sa) remplaçant(e), dans un délai maximum d'une année.



# Informations

## DATES D'OUVERTURE DE LA STATION DE MONTCHAVIN-LES COCHES

21 décembre 2013 au 26 avril 2014

\*\*\*\*\*WINTER SESSION 2014\*\*\*\*\*

### Hatha Flow Yoga Classes

Starting January 8, 2014

When: Wednesdays at 7pm

Where: Salle De Fete, Bellentre

Fees: 10 € /class for drop in

All ages over 16 welcome. No experience required!

Yoga is a great way to improve strength, gain flexibility and balance, and enjoy relaxation.

Instructor: Sylvia Fairclough, RYT

Certified YogaWorks© Instructor, registered with Yoga Alliance

#### Practical Info:

Wear comfortable, loose fitting clothing  
Please bring a mat if available. There are 10 mats to borrow.

Classes will be taught in English with some French available

Contact : Sylvia at [sylviatp\\_816@yahoo.com](mailto:sylviatp_816@yahoo.com) or

Tel: 0479 041109 Mobile: 0777 821029 for more information

# KÉSAKO ?

## ETAGE MONTAGNARD

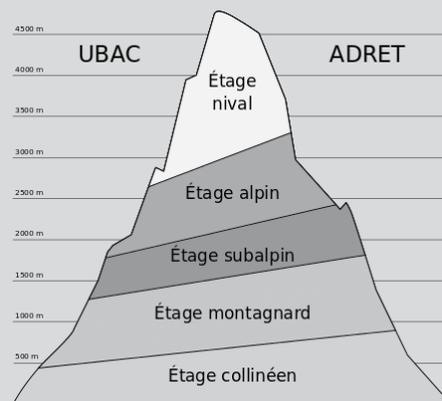
Dans les massifs montagneux des régions tempérées, l'étage montagnard est compris entre 800-1200 m et 1700-1900 m d'altitude. Il est situé au-dessus de l'étage collinéen et au-dessous de l'étage subalpin.

### FLORE

Zone d'extension du hêtre et du sapin, les espèces à feuilles caduques (feuillus) ne s'y acclimatent guère. Des pinèdes sylvestres mésophiles y sont fréquentes.

### FAUNE

Cerf, chevreuil, sanglier, coq de bruyère ou Grand Tétrás, pic noir, renard, grives ...



Cette année encore, le HBC Aime Tarentaise Vanoise est partenaire du Chambéry Savoie Handball, ce qui va nous permettre de bénéficier de tarifs avantageux sur 3 rencontres importantes de la saison, et à nos jeunes d'être invités au Phare pour une haie d'honneur.

Nous disposons seulement de 50 places par match à réserver UNIQUEMENT PAR MAIL à : [bornet.stephane@wanadoo.fr](mailto:bornet.stephane@wanadoo.fr)  
Faites passer votre règlement par chèque (HBC Aime Tarentaise Vanoise) ou en liquide à votre entraîneur, qui vous remettra vos places.  
Possibilité d'achat également lors des matchs à domicile de nos équipes séniors homme et femme.

**Alors, à vos agendas:** Parlez-en autour de vous, amis, collègues, voisins, famille sont les bienvenus!

-CSH / Ankara (Coupe d'Europe) le samedi 19/10 à 20h00

-CSH / St Raphaël le samedi 30/11 à 20h00

-CSH / Cesson le samedi 22/03 à 20h00

Nous vous proposons cette année 2 tarifs d'achat : 10 euros à l'unité ou 25 euros le pack pour les 3 matchs.

Sportivem'hand, Stéphane Bornet

## Le Cali'Son d'Aime en cours de construction

 Le Centre des Arts vivants et des Loisirs Intercommunal, aussi appelé Cali'Son en référence à sa salle multi-activités en forme de Calisson d'Aix, commence à sortir de terre. Si l'été a surtout été consacré à la rénovation des bâtiments historiques, la charpente en bois de l'extension devrait être montée courant septembre. Un travail conséquent a été réalisé sur l'orientation des cloisons, les matériaux et la position des fenêtres afin d'optimiser l'acoustique des salles destinées à accueillir les cours d'instruments... Tout en contenant au maximum le risque de nuisances sonores pour le voisinage. Les questions de circulation et d'accessibilité sont également au cœur des préoccupations afin de respecter les normes qui seront en vigueur à partir de 2015. Une cage d'escalier centrale en lumière naturelle permettra aux enfants de l'accueil de loisirs et aux élèves de l'école de musique de se déplacer entre les trois bâtiments sans changer d'étage. Elle sera complétée d'un ascenseur afin d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de ces travaux, le cheminement piétonnier entre le quartier du Poëncet (où se situe la Maison des Arts) et le quartier des écoles sera rétabli, rendant tous ces équipements accessibles à pied. Les familles pourront ainsi accompagner leurs enfants à leurs activités scolaires et périscolaires sans utiliser leur voiture.

## Manger local pour créer des emplois

 Suite à l'abandon du Centre National de Ski de Haut Niveau, la commune de Bourg Saint Maurice a décidé de ne pas poursuivre son projet de cuisine centrale. Les Versants d'Aime envisagent de développer cette infrastructure sur le territoire de l'intercommunalité afin de répondre au besoin des écoles, des crèches, des maisons de retraite et des hôpitaux de l'ensemble de la Tarentaise. Les repas servis aujourd'hui en collectivité sont fournis par des prestataires privés venant souvent d'autres départements. Pourtant, comme en témoigne le succès de la cuisine de l'EHPAD qui fournit l'ADMR, le besoin de notre territoire est suffisamment important pour construire une unité de production locale. Une stratégie qui comporte de nombreux intérêts : bilan carbone, développement de filières courtes, création d'emplois (notamment féminins) et maîtrise des coûts et de la qualité. Grâce au soutien financier de l'Etat, un(e) chef de projet va être recruté(e) cet automne afin de quantifier le besoin et de définir précisément les caractéristiques techniques et financières de l'infrastructure à construire. La cuisine centrale devrait bénéficier de subventions à l'investissement dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense du 7<sup>ème</sup> BCA et sera dimensionnée afin que son fonctionnement atteigne l'équilibre financier.

## En bref...

- Le projet de territoire synthétisant les objectifs portés par l'intercommunalité a été approuvé par le conseil communautaire du 26 juin 2013. Ce document constitue une feuille de route des projets engagés ou projetés pour les années à venir. S'il ne vous a pas été transmis par votre Mairie, vous pouvez vous le procurer auprès d'elle ou en contactant directement la communauté de communes.
- Le cabinet d'architectes Tandem a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé des Versants d'Aime. Le permis de construire sera déposé avant fin 2013 afin de démarrer les travaux courant 2014.
- Comme l'an passé, les intercommunalités de Tarentaise et l'APTV proposent un transport par bus pour huit spectacles du Dôme Théâtre d'Albertville (un par mois). Les usagers du bus bénéficieront d'un tarif groupe sur leur billet de spectacle et d'une réduction de 7€ sur l'adhésion plein tarif au Dôme s'ils souhaitent prendre un abonnement. Programme complet et inscriptions auprès de l'accueil des Versants d'Aime : 04 79 55 40 27.

## PISTE CYCLABLE

Les personnes désirant accéder en véhicule à moteur à leurs propriétés en empruntant la piste cyclable doivent impérativement en faire la demande à la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) qui a en charge la gestion de la Voie Verte. La COVA saisira alors les communes concernées pour la rédaction de l'arrêté d'autorisation. Lors de votre demande vous voudrez bien indiquer : Les dates et horaires de votre intervention, La marque, le type et le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé. Le demandeur devra se conformer aux prescriptions de l'arrêté. En cas de circulation non autorisée sur la piste cyclable ou en cas de non-respect des prescriptions la responsabilité du contrevenant sera pleinement engagée.

**N'hésitez pas à aller découvrir notre nouveau site internet [www.versantsdaime.fr](http://www.versantsdaime.fr)**

Ce site comporte une rubrique agenda dans laquelle votre commune peut proposer des événements ou des manifestations. Envoyez les informations (date, lieu, heure, présentation) à [communication@versantsdaime.fr](mailto:communication@versantsdaime.fr) et à [informatique@versantsdaime.fr](mailto:informatique@versantsdaime.fr)

Possibilité de s'inscrire pour recevoir les actualités au jour le jour en s'abonnant à la page Facebook des Versants d'Aime [www.facebook.com/versantsdaime](http://www.facebook.com/versantsdaime) ou en s'inscrivant à la newsletter sur la page d'accueil du site (un à deux envois par mois)

## Avenir du traitement des déchets : le SMITOM a tranché

Lors de son comité syndical du 23 juillet 2013, le SMITOM a décidé d'adhérer au syndicat mixte Savoie Déchets pour le traitement des ordures ménagères des quatre cantons de Tarentaise. Cette décision, qui est en accord avec la position des élus des Versants d'Aime, permettra de transporter vers l'usine de Chambéry les déchets aujourd'hui traités aux Brévières. En effet, le vieillissement des usines d'incinération gérées par le SMITOM impose, en 2015, de fermer les Brévières et d'effectuer des travaux de modernisation à Valezan (à capacité équivalente). L'adhésion à Savoie Déchets sera effective une fois ces deux opérations effectuées. Ce délai sera mis à profit par le SMITOM afin de trancher sur le devenir des activités de traitement qu'il gère et qui ne seront pas reprises par Savoie Déchets (quais de transfert, transport, mise en balle, ISDI, tri et prévention des déchets...). Une charte d'adhésion est en cours de rédaction afin de formaliser les engagements des deux parties. Le SMITOM a d'ores et déjà délibéré afin que toutes les décisions qui seront prises respectent certains grands principes : mutualisation du transport et des quais de transfert, poursuite des actions de prévention existantes, préservation de l'environnement, respect des droits du personnel concerné par cette réorganisation...



Conformément à la volonté des élus des Versants d'Aime, le tonnage traité par l'usine de Valezan ne sera pas augmenté.

## Composition du conseil communautaire

En application de la loi du 16 décembre 2010, la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de l'intercommunalité va changer à compter des élections de mars 2014. Si jusqu'à présent les neuf communes des Versants d'Aime avaient choisi d'être représentées à égalité (deux élus par commune), le nombre d'élus doit désormais être proportionnel à leur poids démographique et territorial. Un accord local respectant cette règle a été approuvé par la majorité des conseils municipaux :

- Aime : 8 conseillers
- Macot-la-Plagne : 6 conseillers
- Bellentre : 3 conseillers
- Landry : 3 conseillers
- La Côte d'Aime : 3 conseillers
- Peisey-Nancroix : 2 conseillers
- Montgirod-Centron : 1 conseiller
- Granier : 1 conseiller
- Valezan : 1 conseiller

Par rapport à la répartition de droit commun, cet accord tient compte du poids économique des communes support de station (Macot +2 sièges, Bellentre +1 siège, Landry +1 siège, Peisey +1 siège) tout en respectant le critère de la population (la Côte d'Aime +1 siège). La commune d'Aime a consenti à céder un siège (passage de 9 à 8 sièges) pour arriver à cet accord.

## Promouvoir les produits du terroir

Dans le cadre du programme Alcotra Vignes et Terroirs co-financé par l'Union Européenne et la Région Rhône-Alpes, la Communauté de communes des Versants d'Aime et la Communauté de Montagne du Grand Paradis vont lancer une « Corbeille du Paradis » regroupant des produits agricoles originaires de part et d'autre de la frontière. Les vins, fromages, saucissons, escargots et jus de pommes produits en Tarentaise seront ainsi vendus aux côtés des biscuits, charcuteries et vins du Val d'Aoste. Grâce à cette campagne de promotion concertée, ces spécialités locales pourront développer leur notoriété dans des points de commercialisation situés de part et d'autre des Alpes (coopératives d'Aime et de Moûtiers côté français). Chaque client pourra faire son choix dans une liste de produits afin de constituer sa Corbeille du Paradis personnalisée. Le packaging et l'identité visuelle sont en cours de conception afin de débiter la commercialisation pour Noël prochain, la période des fêtes étant propice au lancement de cette nouvelle offre qui devrait contribuer à la valorisation des savoir faire des producteurs de Tarentaise.

## A noter...

- Corine Maironi Gonthier, Présidente des Versants d'Aime, tiendra ses prochaines permanences publiques les 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 10 décembre de 11h à 12h (sans rendez-vous, dans les locaux de l'intercommunalité, 1002 avenue de Tarentaise à Aime)
- Les frais d'inscription aux transports scolaires, payés lors du retrait des cartes, n'augmenteront pas en 2013-2014. Le Conseil Général a cependant fait part de sa volonté de demander une participation financière aux familles à compter de 2014-2015 afin de compenser la réforme des rythmes scolaires et la hausse du coût des carburants. Retrait des cartes : 9 au 18 septembre (lundi à jeudi 8h30-11h30 et 14h-17h30) aux Versants d'Aime.
- Du 21 au 23 novembre, les Versants d'Aime organisent la première fête de la petite enfance. Cet événement festif et convivial réunira les professionnels de la petite enfance (la PMI, les trois crèches du canton, le RPAM, la P'tite Bulle), les parents et les enfants.



# Les Travaux



## Des sentiers et des cours d'eau

D'abord quelques chiffres :

- Sentiers communaux : 105 km
- Cours d'eau : 9.390 km

1/ Les cours d'eau : tous ont reçu la visite des nettoyeurs mandatés par le Conseil Départemental et la C.C.C.A., appelée maintenant les Versants d'Aime.

Explications :

La majorité des terrains en bord de cours d'eau sont des propriétés privées, avec un cadastre très morcelé et les propriétaires ont des obligations d'entretien et notamment du maintien du bon écoulement des eaux.

Au nom de l'intérêt général, les collectivités ont le droit de se substituer aux privés pour mener à bien le travail d'entretiens des boisements riverains des cours d'eau, appelées aussi « ripisylves ».

Depuis 2011, les collectivités citées plus haut exercent leur compétence en intervenant chaque année sur un cours d'eau ou un tronçon de cours d'eau grâce à un programme pluriannuel établi après une reconnaissance des lieux avec les élus des communes concernées : Bellentre mais aussi Mâcot, Landry, Peissey, Valaizan, la Côte d'Aime, Granier, Montgirod-Centron et Aime.

Sur notre commune, 6840 mètres sur 9400 mètres de ruisseau ont déjà été nettoyés à ce jour à la main et outillage léger, scies, tronçonneuses, élagueuses... même une pelle araignées pour enrocher le ruisseau des Bôches, en aval du Grand-Bochet !

### 2/ Les sentiers

Bien que plus longs que les cours d'eau, ils sont plus fréquentés ! ... Mais qui sont-ils ?

Côté sud :

- le sentier Nature
- le chemin de Renard Futé
- Sentier du Lac Nuit
- Le lac de Pierre Blanche
- Le sentier de la mine
- Le sentier des trois ducs
- Le chemin du Biel
- Le chemin de l'esselet

Liaisons :

- Montchavin – Les Bauches
- Montchavin – Landry
- Montchavin – Bellentre

Et encore :

- Plan-bois vers Dos Rond par la follie
- Le Bief du Revers de Bellentre
- Pierres Blanches à partir de Plan-Bois
- Plan-Bois vers le Lac Noir
- Les Bauches par le Chanton
- Les Bauches par la Jacottaz
- Les Coches par la Pierra
- Le GR5

Soit au total environ 95 km

Côté Nord :

Beaucoup d'habitants aiment se promener d'un hameau à l'autre...

Les derniers sont réhabilités et l'entretien est fréquent :

- Bellentre – Le Villard
- Le Villard – Le Rocheray
- Bellentre – Le Crey puis le Rocheray (GR5)
- Bellentre – Les Granges
- Liaison vers Valaizan par le GR5
- Le Rocheray – Les Vignettes (déjà tracé, en voie de finition en 2014)

Bien sûr tout n'est pas fini. Il reste beaucoup à faire, à entretenir, à modifier.

Nous comptons sur tous les habitants de la commune pour des idées réalisables et toutes les suggestions seront les bienvenues.

Francis DANCRE



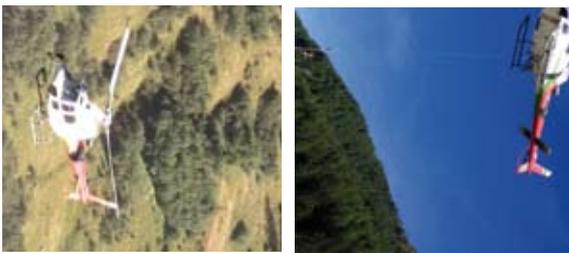


# Les Travaux

## Remise en état de la route du chalet d'alpage du Carroley



## Travaux de coulage des massifs pour le nouveau télésiège 4 places des bauches.



## Aménagement de l'emplacement des conteneurs semi-enterrés sur la Route des Chapelles, avec la pose d'une barrière galvanisée et laquée à chaud sur le mur de soutènement.



Depuis cet été, différents travaux ont été accomplis par nos services techniques, avec l'aide supplémentaire des jeunes de la commune recrutés pour la saison, en voici quelques exemples :



Aménagement de l'accueil de la mairie avec la création d'un meuble par Grégory et Florian.

Sécurisation de l'escalier du "1er Dé" avec la pose d'une main courant par Alain.



Suite à l'aménagement du chemin allant des "Trois Glaciers" à "Neige et Soleil" et afin d'en faciliter l'accès, une main courante en bois autoclave a été installée par Cédric et Jacky.

Le bassin de Mazuet n'a pas supporté les caprices de l'hiver dernier. L'ossature bois a été complètement refaite par l'entreprise Guy PERRIERE ; nos agents techniques ont réalisé les socles en pierres mettant en valeur la structure.



N'oublions pas les travaux effectués dans nos écoles avant la rentrée scolaire et notamment la rénovation et la remise aux normes des sanitaires à l'école de Bonconseil, ainsi que l'isolation extérieure.

# *Chronique du temps passé ...*

## *Le Diable de Bellentre (suite)*

Lors du précédent chapitre, nous avons laissé Céline B. en compagnie d'une mystérieuse créature à l'aspect diabolique dont elle a provoqué l'apparition en feuilletant un très vieux livre à l'aspect de grimoire. Ce diable visible uniquement par elle la suit comme son ombre quand Agathe, sa mère adoptive l'appelle pour groumailler (casser des noix).

### *Chapitre 2 :*

#### *Groumailladzou à Mazué*

Quand Céline passe la porte de sa chambre, plusieurs voisins sont déjà installés autour de la table éclairée par un creuju (lampe à huile), près de la cheminée où pétille "oun boun foa de boêt" (bon feu de bois) dont les flammes dansantes éclairent la pièce en créant des ombres mobiles, donnant à la scène une allure un peu fantasmagorique. Malgré ce faible éclairage les invités venus passer la veillée, quand ils tournent la tête pour regarder entrer Céline (elle était très jolie) ne manquent pas de remarquer que la porte derrière elle semble se refermer toute seule après qu'elle ait fait plusieurs pas, un courant d'air peut-être mais on n'a rien senti...

Leur étonnement va aller grandissant lorsque le voisin de la place réservée à Céline chute brusquement comme s'il avait été violemment bousculé. Il cherche qui peut bien lui avoir fait cette farce :

- "kouillé ki m'a fê tséré?" (qui m'a fait tomber?) Mais personne n'avait bougé, prudemment il se trouve une autre place. Devant la chaise restée vide, l'étonnement va faire place à la stupéfaction lorsqu'on voit le petit marteau (lo martelêt) avec lequel Céline cassait ses noix (dè nuis) lui échapper des mains et se mettre à casser des noix, comme animé par une main invisible.

- "Yé pa possiblou, yé lo djablou, bayê lui oun véro dê pommada !" (C'est pas possible, c'est le diable, donne lui un verre de cidre!)

Louis le père adoptif de Céline remplit un verre que Céline pose devant la place vide. Au bout de quelques secondes le verre se lève tout seul et se vide, sans que le cidre tombe par terre. La curiosité a fait place à l'inquiétude. On interroge Céline. En pleurant elle finit

par avouer ce qui s'est passé et dit son étonnement d'être la seule à voir ce mystérieux jeune homme.

- "dzou dzê vé tê lui en fotrê, baillê lui oun véro dézo la traba, kanta bêra dzê lui fotrê oun gran cou de pia den lo morvou." (Moi je vais te lui en foutre, donne lui un verre sous la table, quand il boira je lui foutrai un grand coup de pied dans le nez.)

Le verre est placé sous la table, mais rien ne bouge.

- "Tê prêdgê a lé plu malun kê no, alon pchê oun cou." (Tu parles, il est bien plus malin que nous, sortons.)

Ils se lèvent pour aller satisfaire un besoin naturel, devant eux la porte s'ouvre toute seule, mais au moment où ils passent elle se referme violemment sur eux et ils partent pour une belle "kupéretta" (culbute) et on entend une voix étrange semblant venir de nulle part :

- "an bouan kupéretta y fê de bun!" (une bonne chute ça fait du bien!)

- "Lo poêr on le vêye pa, mê a prêdgê dê ten zein têt!" (Le cochon, on le voit pas, mais il parle de temps en temps!).

A partir de cet instant l'émotion est à son comble et les commentaires vont bon train, même les esprits les plus rationnels ne doutent plus qu'il s'agisse d'une intervention magique et à cette époque fortement marquée par la religion, on a tôt fait de conclure, femmes en tête, qu'il s'agit d'une intervention diabolique. - "Y poé pa éré atra tsouza kê lo djablou, no sèn dèn dê bê dra !" (Ca ne peut pas être autre chose que le Diable, nous sommes dans de beaux draps!).

Cette soirée de «groumayadzou» fortement compromise se termine à la hâte et chacun rentre chez soi partagé entre l'effroi et le plaisir du sensationnel, avec l'impression de tenir là un sacré sujet de conversation.

Dans les jours qui suivent, cette histoire va se répandre comme une trainée de poudre, dans la commune d'abord puis dans les villages voisins.

Dans un prochain chapitre nous retracerons d'autres péripéties de l'histoire du «djablou de Bellèntrou» qui iront jusqu'à motiver une enquête de la gendarmerie et l'intervention des autorités religieuses.

**Dany Marchand-Maillet**